

## Extrait du registre des délibérations

Le 25 septembre 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 18 septembre 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

**Etaient présents :** • ARCINS : Claude GANELON • ARSAC : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • CANTENAC : Fabienne OUVRARD, Philippe BRUNO, Roger DEGAS • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN • LABARDE : Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • LUDON MEDOC : Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Véronique SABACA • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE • MARGAUX : Allan SICHEL • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Virginie GARNIER, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU • SOUSSANS : Annette MAURIN

**Absents excusés :** Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Jean-Claude MARTIN, Joseph FORTER pouvoir à Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD pouvoir à Martine VALLIER, Jacques DELHOMME, Claude BERNIARD pouvoir à Gérard DUBO, Nathalie SCHYLER-SCHRODER pouvoir à Allan SICHEL, Christian DECAUDIN pouvoir à Josette JEGOU, Christian SAUVAGE pouvoir à Didier MAU, Pierre-Yves CHARRON, Christophe DEMILLY pouvoir à Annette MAURIN.

**Conseillers en exercice :** 39 • **Présents :** 28 • **Votants :** 36

**Secrétaire de séance :** Véronique SABACA

---

### 2014-2509-96 Ramassage des ordures ménagères/gestion des déchèteries – Lancement de la consultation

---

En 2008, la Communauté de Communes Médoc Estuaire a choisi de confier à la Société VEOLIA PROPRETE, le ramassage des ordures ménagères ainsi que les déchets triés en porte-à-porte.

De même en 2010, la Communauté de Communes a confié à SITA SUD-OUEST la prestation de gestion des déchèteries.

Les marchés en cours prennent fin au 31 mars 2015.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation pour un marché unique alloti, dans le respect du Code des Marchés Publics, ainsi que de signer tout document y afférent.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Autorise** Monsieur le Président à lancer la consultation pour ce marché, dans le respect du Code des Marchés Publics et de signer tout document y afférent.

Pour copie conforme  
Arsac, le 26 septembre 2014

Le Président  
  
Gérard DUBO